



Groupe de travail « Programme de Prévention de l'administration centrale » du 7 mars 2024

COMPTE-RENDU

Paris, le 15 mars 2024

L'UNSA-AAF était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

Le Programme de Prévention (PP) est prévu sur la période 2024-2027. Des ateliers sont proposés pour travailler de façon concrète sur les 4 axes du programme de prévention de l'administration centrale. Le travail de fond sera discuté en ateliers d'avril à juillet 2024 puis validé en F3SCT de l'administration centrale

1. Axe 1 : poursuivre le développement de l'évaluation des risques

L'UNSA a rappelé que le site d'Auzeville est un site d'administration centrale et qu'il ne doit pas être oublié du programme de prévention et du programme de visite de site.

L'administration rappellera le site d'Auzeville, en préambule, au même titre que les sites parisiens.

Autres points :

- L'actualisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est nécessaire mais pas suffisant. Il faut impliquer les agents dans la prévention des risques.

Réponse de l'administration : c'est une des actions prévue dans l'axe 2. Certains risques doivent être signalés dans le registre hygiène et sécurité.

Le DUERP est un outil d'information des risques, mais la prévention des risques passe surtout par l'information des risques en direct avec les agents, via les agents de prévention par exemple.

- Faire un focus sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux) dans le DUERP

Réponse de l'administration : Elle est favorable à ce principe. L'atelier sera l'instance de débat et de propositions.

2. Renforcer l'accompagnement des nouveaux arrivants :

Les actions suivantes sont prévues :

- Le livret d'accueil et l'information sur les risques avec une annexe spécifique selon les sites,
- Les actions de communication et d'e-learning pour prévenir les risques,
- L'actualisation de la cartographie des référents ISST,



- Des visites systématiques de site,
- Des mises en commun de ressources documentaires (intranet).

Les Organisations Syndicales demandent un conseiller de prévention à temps plein pour animer la prévention en AC. L'administration prend note de la demande

Elles indiquent que sur Auzeville, l'absence de la médecine du travail est un souci et qu'elles n'ont aucune nouvelle depuis plus d'un an.

L'administration répond que la médecine du travail fera l'objet d'un point lors de la prochaine F3SCT. La difficulté est bien connue et l'administration centrale travaille activement pour trouver une solution.

Elle alerte que certains agents utilisent la médecine du travail pour des demandes de soins ou d'ordonnances. Ce n'est pas le rôle de la médecine du travail et les agents font perdre beaucoup de temps au Dr Bénoliel.

3. Développer des actions d'amélioration des conditions de travail :

Cet axe a pour mission d'identifier des actions pour améliorer les conditions de travail et prévenir les RPS.

Les actions s'appuieront sur les actions du PNP ministériel et sur le futur accord QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail).

Actions prévues :

- Une étude poussée en DRIAAF sur le télétravail. Les enseignements de cette étude pourraient servir à améliorer les conditions du télétravail,
- La poursuite et l'élargissement de l'expérimentation des espaces de discussion (groupe encadrants et groupe non encadrants),
- Des fiches ou documents adaptées du PNP national présentant les bonnes pratiques sur les RPS,
- L'information sur la charte des temps et leurs enjeux.

Les Organisations syndicales proposent que des échanges soient réalisés en sous-directions ou par services sur la QVCT (supports vidéo sur MENTOR, échanges collectifs dans les équipes).

L'administration indique que ces éléments sont à travailler en atelier sur l'axe 3. Les espaces de discussion sont aussi des leviers importants pour améliorer et prévenir.

4. Adapter les espaces de travail :

Cet axe a pour objectif d'agir sur :

- Les gestes et postures au travail,
- Le changement climatique,
- Les adaptations des bâtiments,
- Les risques de chute.

Les Organisations Syndicales demandent que les représentants du personnel et les agents soient associés à l'aménagement des bureaux de travail, ceci afin d'améliorer l'ergonomie des espaces de travail.

L'administration est ouverte aux pistes d'améliorations. Les ateliers permettront de proposer et d'ajuster les conditions d'espaces de travail en adéquation avec les directives immobilières de l'Etat.

Le PNP administration centrale sera présenté le 14 mars en F3SCT pour information.